

CHAPITRE VII

A partir du 1^{er} Empire, les événements extérieurs à Mosset ne laissent que très peu de traces dans les archives de la localité. Austerlitz, Waterloo.... Rien ! Les hommes passent à Paris, les sous-préfets se remplacent à Prades, des soldats meurent aux frontières loin du sol natal, poussière que le temps emporte ; la vie continue à Mosset, rude.

C'est à peine si nous savons qu'en 1815 un régime est tombé ; une lettre du 18 décembre au préfet indique sobrement « *qu'il n'a existé à Mosset aucun buste ni portrait de l'usurpateur* ». Et dire qu'un colosse qui tombe fait si peu de bruit quand on est loin d'un grand centre ! Quelle leçon d'humilité !

Rien n'indique qu'il y ait eu 1830 ; quant à 1848, nous savons que les membres du Comité de Mosset furent invités au grand banquet de Prades pour fêter l'avènement de la République « *à condition, bien entendu qu'ils paieraient leur écot* ». (1 franc par tête).

Ô liberté pour qui tant d'hommes sont morts ! Que reste-t-il de tant de luttes, de tant de haines, au bout de cent ans : la trace d'un banquet à vingt sous par tête !

Trois choses vont surtout occuper l'administration communale à partir de 1815 : d'abord continuer le procès avec les héritiers d'Aguilar, problème que la Révolution a écarté sans le résoudre ; ensuite tirer Mosset de son isolement en créant la route Prades - Col de Jau, enfin doter le village d'une école convenable.

Après 1789, les administrateurs de la commune purent croire un moment que le conflit avec leur seigneur était réglé à leur entière satisfaction, surtout lorsqu'il fut évident que l'héritier d'Aguilar avait émigré en Espagne et avait porté les armes contre la France.

Il n'en fut rien, car, Gaspard de Margarit d'Aguilar (1) avait eu la précaution de se faire naturaliser Espagnol. Il put ainsi défendre ses droits à la Cour de Montpellier où le différend avait été porté en appel.

Nous avons eu sous les yeux tout un courrier venu de cette ville, l'an VI, signé Pacuill et se terminant par un « *état des frs de la commune de Mosset contre la République et d'Aguilar de Montégut.... ci, 440 frs* ».

Tout cela commençait à échauffer peu à peu les esprits des Mossetans. Le 18 thermidor de la même année, deux gardes forestiers, Jean Gaspa et Pierre Olive, ayant saisi des troupeaux sur les pasquiers en litige appartenant à « *Jean Gaspar d'Aguilar Montégut domicilié en Espagne* (sic), les emmenèrent dans l'enclos du ci-devant château ». Discussion, querelle et enfin rixe ; les deux gardes furent violemment pris à partie et frappés à coups de pierres et de triques. (Archives de Mosset).

Le 30 vendémiaire an IX, le maire adresse un pressant et véhément appel aux pouvoirs publics pour résoudre la question : « *...d'un temps immémorial les habitants de la commune ont joui du droit d'usage dans les forêts situées sur leur territoire ; le droit consolidé par les Constitutions de Catalogne ne leur avait jamais été disputé*

(1) L'un des héritiers.

par le ci-devant seigneur malgré le grand nombre de procès qu'il avait intentés contre la commune de Mosset... ; il n'aurait pas manqué d'employer son crédit et d'user de toute espèce de chicane pour opprimer des hommes qu'il appelait ses vassaux et desquels, non content de s'approprier les récoltes qu'ils faisaient à la sueur de leur front, il aurait encore voulu pour assouvir sa soif de l'or, tâcher de les réduire à la plus extrême misère... Lavila - Maire ».

Toute cette agitation va aboutir à des actes regrettables : et nous comprenons la colère d'une population qui, après les événements de 1789 et 1793, après l'invasion espagnole dans ses foyers, constate qu'un émigré abuse maladroitement de ses droits dans leurs terres.

Le 21 juillet 1806, deux gardes forestiers au service de Gaspard d'Aguilar veulent dresser une contravention à deux journaliers de Mosset qui s'étaient confectionné une paire de sabots dans le bois de Ladou ; ils menacent les contrevenants de leur fusil ; aux cris poussés, des travailleurs des champs voisins accourent, les malheureux gardes sont abattus à coups de hâche, et leurs corps traînés à travers bois sont cachés dans un four à chaux.

L'émotion causée par ce crime fut énorme. Les deux coupables furent condamnés à 20 ans de fers ; mais la solution raisonnable du différend, cause réelle du meurtre n'intervint pas encore. Disons carrément que la vraie justice était bien boiteuse en ce temps-là, et répétons avec le fabuliste : « *Selon que vous serez puissants ou misérables...* ».

L'affaire traîne de plus en plus ; échange de lettres en 1825 avec d'Aguilar ; en 1828 avec M. de La Croix, beau-fils du marquis ; en 1857, la commune décide de plaider encore une fois. Enfin, le 28 octobre 1860, le Conseil municipal désigne une commission pour traiter avec M. Rémy Jaconny, nouveau propriétaire des bois et vacants. Après un jugement du tribunal de Prades du 16 juillet 1861, sur le rapport des experts, est fait un projet de transaction que le Conseil municipal précédé par son maire Isidore Ruffiandis, approuve à l'unanimité. La commune reçoit tous les vacants de la rive gauche de la Castellane et sur la rive droite les pacages et bois situés au-dessous d'une ligne tracée sur le plan cadastral et allant, à peu près, de la hauteur d'Estdardé au Col de Jau.

Ainsi se terminent sagement deux siècles de querelles, de procès et de colères.

**
*

La question de la route ne fut pas si longue à résoudre. Cependant elle dura plus de quarante ans ; un beau record administratif !

Le 25 juillet 1835 le Conseil municipal adressait au préfet et au Conseil départemental une délibération démontrant la nécessité de la construction d'une route de Molitg à Mosset et se prolongeant jusqu'au Col de Jau ; nécessité motivée par le transport des bois, du minerai et du fer des forges de la vallée et par l'intensification du commerce local.

Les administrateurs municipaux reviennent à la charge en 1836, 1847, 1855 et 1858 ; enfin, la route en question atteignait le pied des

murs de Mosset en 1876, et, après une visite des parlementaires du département, elle longeait les maisons par le haut parapet actuel et arrivait devant l'église. En 1892 seulement, elle atteignait le Col de Jau et reliait ainsi par une voie carrossable les vallées de la Têt et de l'Aude. (D. 14).

**

*

Arrivons maintenant à la question de l'école communale.

La loi Guizot sur l'organisation de l'enseignement primaire en France eut une répercussion immédiate à Mosset. Le 20 août 1833, le Conseil municipal décide que la population peu aisée de la localité (1.300 âmes) a besoin d'une salle d'école convenable. Le 13 mai 1836, le principe de la construction d'une maison communale avec salle de classe est décidé. Le 15 mai 1837, on étudie l'achat de tables et de bancs pour l'école primaire dirigée par M. Galand, et qui en est quasiment dépourvue.

Le 21 février 1848 le maire est autorisé à acquérir pour 6.000 frs. l'immeuble de M. Pompidor pour en faire une maison d'école, le logement de l'instituteur et la mairie.

Le maître d'école recevra, à l'avenir, un traitement de 200 frs par an, plus une rétribution mensuelle de 2 frs 50 par enfant de la 1^{ère} classe, 1 fr. 50 par enfant de la 2^{ème} classe, et 1 fr. à la 3^{ème}. Cela peut paraître un gros revenu pour l'époque étant donné qu'une soixantaine de petits Mossétans fréquentaient l'école ; mais n'oublions pas que dès la fin avril, au moment du départ des familles pour leur cortal, l'école perdait les trois quarts de son effectif jusqu'à la Toussaint. En 1849, six enfants, parmi les plus pauvres, furent admis gratuitement en classe. En 1863, la taxe scolaire est fixée à 2 frs par élève sans distinction et, en 1866, le Conseil vote 100 frs pour les cours d'adultes.

Ainsi, la petite cité, toujours serrée autour de son château, à présent ruiné et noirci par plusieurs incendies, s'organise peu à peu. Le 5 septembre 1870, quand le maire M. Palol fait proclamer la République à son de tambour, à travers l'antique lacs de ruelles, Mosset qui a connu tant de gouvernements divers sans changer de physionomie, avait déjà l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui.

Hélas ! son caractère si original, les racines mystérieuses des générations passées ne retiennent plus ses enfants attirés par les villes. Les fils de nos montagnes préfèrent la vie étriquée du petit fonctionnaire à la liberté du travail des champs ; ils craignent le dur labeur et l'incertitude des récoltes.

En 1914 les 1.300 âmes de 1833 n'étaient plus que 750 ; elles ne sont aujourd'hui que 490 dont beaucoup d'étrangers.

Cependant, les 750 habitants de 1914 donnèrent 37 de leurs meilleurs fils à la Mère Patrie ; 37 qui partirent joyeux pour la Grande Guerre, avec tant d'autres, et qui ne sont point revenus. Que de belles leçons nous donne tout cet humble passé fait de travail, de ténacité et d'amour du sol natal. Se peut-il que les jeunes ne sachent plus lire dans les belles pages écrites sur les pierres de leur petite Patrie ?

Mosset, 14 août 1948.